



Communauté de communes

CCCD/RR

DÉCISION

Le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant–Derval,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 portant délégation du Conseil Communautaire au Président d'une partie de ses attributions,

Vu la délibération n°2020-041 du 24 juin 2020 précisant les délégations du Conseil Communautaire accordées au Président, et notamment la possibilité de procéder à la réalisation des emprunts dans les limites fixées par le Conseil Communautaire lors du vote du budget,

Vu le vote des budgets primitifs 2021 du budget principal et du budget annexe zones d'activités en date du 15 avril 2021 et la décision modificative au budget 2021 du budget annexe zones d'activités en date du 7 octobre 2021,

Vu les réponses obtenues lors de la consultation des établissements bancaires,

DECIDE

ARTICLE 1 : Souscription d'un crédit moyen terme sur le budget principal ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : financement du programme d'investissements de l'exercice 2021

Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Montant : 1 250 000 euros

Durée : 15 ans

Taux : 0.66% fixe

Type d'amortissement : trimestriel progressif

Frais de dossier : 1 000 euros

ARTICLE 2 : Souscription d'un crédit relais sur le budget annexes zones d'activités ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : prêt relais zones Estuaires

Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Montant maximum : 1 180 000 €uros

Durée : 3 ans

Taux : 0.33% fixe

Type d'amortissement : in fine

Frais de dossier : 600 euros

ARTICLE 3: M. Le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et M. Le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision sera communiquée pour information aux conseillers communautaires et il en sera rendu compte au Conseil Communautaire, lors de sa prochaine réunion.

Fait à CHATEAUBRIANT, le 21 OCT 2021

Le Président,

Alain HUNAUT



AR-Préfecture

044-200072726-20211021-709-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-10-2021

Publication le : 21-10-2021



Le Président,

Alain HUNAUT